



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Département fédéral des affaires étrangères**

242.21-5 – CIEC 1 / 11

## **Notification aux Etats parties à la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil (Convention CIEC n° 16)**

### **Formules invariables utilisées dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine**

En application de l'article 6 alinéa 5 de la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil, signée à Vienne le 8 septembre 1976, les Etats parties trouveront en annexe à la présente notification les formules multilingues A, B et C annexées à la Convention, telles qu'elles seront utilisées dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine dès le 1<sup>er</sup> mars 2011.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire ([www.dfae.admin.ch/depositaire](http://www.dfae.admin.ch/depositaire)) des Conventions de la CIEC.

Annexes mentionnées

Berne, le 2 février 2011

